

Pas de compromis sur nos retraites : Non au conclave, oui à l'abrogation !

Lors de son discours du 14 janvier 2025, le Premier ministre François Bayrou a annoncé la mise en place d'un conclave réunissant syndicats et patronat. Cette assemblée, censée élaborer en trois mois un « accord d'équilibre et de justice », devra néanmoins respecter les injonctions austéritaires de la Cour des comptes. En l'absence d'accord, la réforme des retraites imposée par le 49-3 resterait en vigueur.

L'Union de la Santé Privée FO dénonce ce simulacre de dialogue social, dont le véritable objectif est de rendre les organisations syndicales complices d'une réforme massivement rejetée par les travailleurs.

Dans le secteur de la santé privée, les salariés subissent déjà des conditions de travail dégradées au détriment de la qualité des soins et de la reconnaissance des métiers. Et pourtant, le gouvernement persiste à imposer des sacrifices supplémentaires à ceux qui font vivre notre système de santé, tout en laissant le patronat profiter de 200 milliards d'euros d'aides fiscales et d'exonérations sociales chaque année.

Ce conclave n'est qu'un écran de fumée destiné à légitimer l'association capital-travail que nous combattons. L'Union de la Santé Privée FO refuse catégoriquement de participer à cette manœuvre. Notre rôle n'est pas d'aménager l'injustice, mais de lutter pour son abrogation.

Paris le 15 janvier 2025